SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2026

ANIMATION : COURSE CAISSE A SAVON

RÈGLEMENT DE LA 6ÈME ÉDITION « LA CORBI CAISSE »

ARTICLE 1 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

1-1 CONDITIONS

Le pilote doit s'être acquitté du droit d'inscription à la descente : participation par caisse 20 €.
La descente est ouverte à toutes et à tous à partir de 8 ans. Équipage de 1 à 3 personnes maximum (pilote & pousseurs). Inscriptions obligatoires avant le 30 Août 2026.

1-2 PARCOURS

Il comprend une descente avec une courbe et une ligne droite.
Les engagés doivent respecter le circuit et s'engagent à ne pas modifier, ni mettre des marques au sol.
Le départ se fera avec une poussée limitée par une zone, seuls deux pousseurs seront autorisés à pousser (si vous n'en avez pas, les gens présents vous aideront).

1-3 DÉROULEMENT

Les participants s'élancent un par un sur une piste sécurisée de 400 m. La descente se déroule en 3 manches. Les organisateurs se réservent le droit de disqualifier une caisse qui ne serait pas jugée fiable au fur et à mesure de l'avancement des manches. Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout pilote qui ne respecterait pas l'esprit de la fête.

1-4 INSCRIPTIONS

Les inscriptions pour La Course de Caisses à Savon seront ouvertes le 10 Juin 2026. La date limite de réception des dossiers complets est fixée au 30 août 2026 à minuit. Aucun dossier incomplet ou reçu après cette date ne pourra être garanti et l'organisateur se réserve le droit de refuser toute inscription tardive.
Le règlement et le bulletin seront à transmettre par voie postale à **FEELING DRIVE 14 ZA LE MOULIN - 04220 Corbières en Provence** ou par mail à **contact@corbimotorsfestival.fr**
Tout bulletin de participation non accompagné du titre de paiement sera considéré comme nul.
Le dossier complet doit comprendre :

- ***Le bulletin d'inscription dûment rempli*** *(en annexe de ce règlement)*
- ***Une attestation d'assurance de responsabilité civile***
- ***L'acceptation du droit à l'image*** *(en annexe de ce règlement)*
- ***Le règlement par chèque (20 € : Montant par caisse) à l'ordre de*** **l'Association Corbiéraine du Patrimoine Roulant (ACPR)**

Renseignements : **06 47 46 14 25** ou par mail à : **contact@corbimotorsfestival.fr**

ARTICLE 2 – CAISSE À SAVON

2-1 DÉFINITION

Engin sans moteur, à 3 ou 4 roues, ayant un système de direction actionné par un volant ou un guidon.
Aucun système de traction ou propulsion ne doit être présent (chaîne, pédale) seule la gravité du circuit doit mouvoir l'engin. Un système de freinage efficace doit être présent. Le pilote doit pouvoir maîtriser la trajectoire de l'engin. Pour la course nocturne, la caisse devra obligatoirement avoir un éclairage, avant et arrière.
La fabrication doit rester artisanale. Les contraintes de fabrication sont minimales afin de favoriser l'imagination et la créativité. Les caisses doivent au minimum respecter les différents points énumérés dans l'article 3 ci-dessous.

ARTICLE 3 - CONCEPTION & CONSTRUCTION DE LA CAISSE

3-1 GABARIT

Longueur maximum : 2,50 m Largeur maximum : 1,20 m Hauteur : 1.50 m Garde au sol : 30 cm
Roues : Pas de roue de voiture Freins : Efficace Siège : fixé au châssis Arceau : 1 arrière
Anneaux de remorquage : 1 avant et 1 arrière-diamètre : 2.5



3-2 MATÉRIAUX

Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter un caractère dangereux pour le pilote et les spectateurs (bords tranchants par exemple à protéger avec une garniture en caoutchouc). La caisse ne doit pas comporter de pare-brise. Le verre et le plexiglas sont interdits. Les matériaux présentant des risques d'éclatement sont interdits pour le châssis et la carrosserie.

Le directeur de l'évènement se réserve le droit de refuser l'inscription d'une caisse à savon si cette dernière présente un danger évident pour la sécurité de son pilote ou d'autrui.

ARTICLE 4 – SÉCURITÉ DES PILOTES

4.1 PARCOURS Le parcours sera balisé par du matériel tels que des barrières, des bottes de paille, des plots ou des pneus. Des commissaires de courses seront positionnés au niveau des endroits potentiellement dangereux ou stratégiques en liaison permanente avec les organisateurs. La descente s'effectuera sur circuit totalement fermé à la circulation. Des secouristes seront présents.

4.2 PLANCHER Le dessous de la caisse devra comporter un plancher rigide, ceci afin d'empêcher les pieds du pilote de traîner par terre ou de tomber.

4.3 ARCEAU ARRIÈRE-Présence recommandée d'un arceau

4.4 ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE • Les participants doivent apporter leur propre casque. Le port de casque type « cyclomoteur » est obligatoire. Le casque sera contrôlé lors de la vérification technique. • Le port de gants est obligatoire • Les bras et les jambes devront être couverts d'un vêtement • Le port de genouillères et de coudières est fortement conseillé pour l'équipage •Éclairage avant et arrière obligatoire pour la descente de nuit.

4-5 REMORQUAGE Un véhicule à moteur sera prévu pour remonter les caisses à savon. Prévoir un anneau de remorquage à l'avant et à l'arrière de l'engin. Le diamètre intérieur doit mesurer 30 mm minimum. Prévoir une corde solide de 3m minimum avec un mousqueton ou un crochet. Ces éléments seront contrôlés lors de la vérification technique.

4-6 NUMÉRO DE COURSE Le numéro de course attribué à chaque véhicule doit rester visible pendant toute la durée de l'épreuve.

4-7 ASSURANCES & RESPONSABILITÉS

4-7-1 Durant toute la durée de la manifestation, le(s) pilote(s) et pousseur(s) ou personnes civilement responsables de ceux-ci, seront responsables de tous dommages causés à un tiers résultant de leur participation à cette activité ainsi que de la décision de descendre et du respect des règles élémentaires de prudence, notamment une vitesse adaptée au parcours. En aucun cas, l'organisation n'assumera une quelconque responsabilité personnelle des participants.

4-7-2 L'organisation ne peut être tenue pour responsable de tous dommages subis ou causés par les participants tant corporels que matériels.

4-7-3 Tenant compte des points précédents, les participants veilleront à vérifier s'ils disposent des couvertures d'assurances nécessaires et, au besoin, souscriront les contrats adéquats. L'association a souscrit une assurance en responsabilité civile. Nous nous dégageons de toute responsabilité sur d'éventuels accidents entre les participants et dommages causés à des tiers, seule votre responsabilité civile sera prise en compte.

4-8 AUTORISATION La manifestation est soumise à déclaration municipale de la commune de Corbières en Provence.

ARTICLE 5 – SÉCURITÉ DU CIRCUIT

5-1 La circulation de véhicules sur le circuit sera interdite (arrêté municipal).

5-2 La piste sera dégagée, au mieux, de tout obstacle**.**

5-3 Des bottes de pailles, rubalises, barrières et séparateurs matérialisent la piste et assurent la protection des pilotes et du public en cas de sortie de route aux endroits opportuns.



5-4 Si un pilote effectue une sortie de route et est arrêté, il ne pourra rejoindre l'arrivée uniquement qu'après l'accord du commissaire de course.
5-5 Le service d'ordre sera assuré par des signaleurs (porteurs de gilets fluorescents) placés à vue et équipés de fanions et de sifflets.
5-6 Lorsque le drapeau rouge indiquant que la course est neutralisée est levé, les véhicules devront alors impérativement s'arrêter et obéir aux instructions du commissaire. Si le véhicule arrêté n'est pas la cause de la neutralisation de course, il sera autorisé à recommencer sa course.
5-7 Le drapeau vert signale que la piste est libre de tout danger.
5-8 Un poste de premiers secours sera mis en place

ARTICLE 6 – DÉROULEMENT DE LA DESCENTE
6-1 RÈGLES GÉNÉRALES : Pour des raisons de sécurité et d'organisation, la direction se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de conditions météorologiques défavorables. Dans ce cas, les réservations seront restituées.
6-2 REMONTÉE DES CAISSES : La remontée des caisses sera assurée par plusieurs véhicules tracteurs sous la responsabilité de l'association. Aucune autre personne que le conducteur ne devra se tenir sur le véhicule tracteur. Pour des raisons de sécurité (poids), les caisses à savons ne devront pas être surchargées lors des remontées (responsabilité de chaque pilote).
6-3 PILOTES : Deux personnes au maximum sur une même caisse. La consommation d'alcool est strictement interdite par les pilotes pendant la descente.
6-4 DÉPART : Le point de départ est prévu Rue Saint Michel. Deux pousseurs sont autorisés dans la zone délimitée.
6-5 ARRIVÉE : L'arrivée est prévue avenue de la Gare ZA du Moulin. Le stationnement des caisses à savon et de son/ses pilotes se fera sur l'impasse des oliviers en toute sécurité dans l'attente d'être remontée par le véhicule tracteur.

ARTICLE 7 – PROGRAMME & REMISE DES PRIX
7-1 PROGRAMME : Samedi 12 septembre 2026

⇒ **Epreuve Folklorique**

16h00 : Attribution des numéros et contrôle technique des caisses / Exposition des Caisses
17h00 : Séance d'essai ,1ère descente, 2ème descente ,3ème descente
19h30 : Classement et remise des prix

⇒ **Epreuve Nocturne - Vitesse « Compétition »**

20h00 : Attribution des numéros et contrôle technique des caisses / Exposition des Caisses
21h30 : Séance d'essai ,1ère descente, 2ème descente ,3ème descente
23h00 : Classement et remise des prix

7-4 ATTRIBUTION DES POINTS
Un jury constitué de 3 personnes attribuera des points à chaque caisse :

⇒ L'esthétique, l'originalité de la caisse à savon et de son pilote
⇒ L'esthétique et l'originalité du déguisement et de la chorégraphie du show (la mise en scène présentée sur la ligne de départ/arrivée).
⇒ La vitesse et la fiabilité de la caisse

7-5 PRIX DÉCERNÉS
Coupes aux 3 premiers.
Chaque équipe sera récompensée de sa participation (Divers lots). Le bureau de l'association se réserve le droit de modifier sans préavis, l'attribution des lots (quantité et nature) en fonction de la disponibilité.

ARTICLE 8 – CLAUSES JURIDIQUES

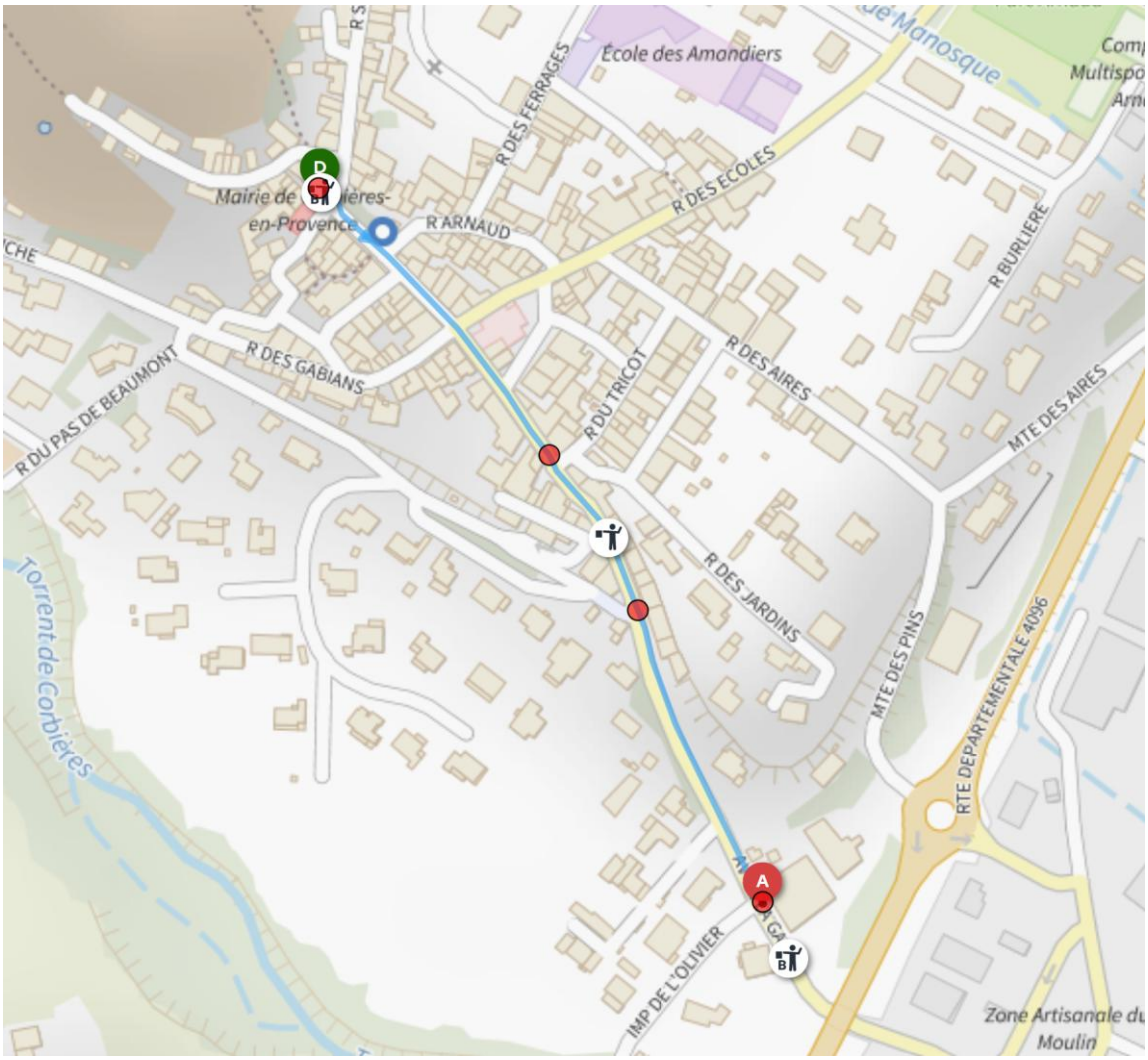
Les participants à la course autorisent la société SAS Feeling Drive et l'Association Corbiéraine du Patrimoine Roulant (ACPR) à publier leur image et celle de leur caisse à savon (photographie/film), sans que cela ne leur ouvre d'autres droits, rémunérations ou indemnités que la remise des prix attribués aux gagnants. Cette opération est soumise, le cas échéant, aux dispositions de la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, comportant notamment, au profit des participants, le droit d'accès, de rectification ou de radiation pour toute information les concernant sur tous fichiers à usage de la société organisatrice, en lui écrivant par mail ou courrier.

ARTICLE 9 – RESPONSABILITÉS

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, d'incidents ou d'accidents au cours de cette manifestation. Le propriétaire et le pilote (ou représentant légal) se rendent responsables de ce qui est construit et installé sur le véhicule de course y compris les dimensions de châssis, des roues (le gonflage des pneumatiques est sous la responsabilité du pilote ou des parents), ses axes, freins, etc.

ARTICLE 10 - AUTORISATION PARENTALE ET DROIT À L'IMAGE POUR LES MINEURS

Le responsable légal de chaque participant mineur : « *J'autorise mon enfant à participer à la Course de Caisses à savon le (date). J'autorise expressément la captation et la diffusion des photos de mon enfant réalisées dans ce cadre. Je reconnais avoir connaissance de l'utilisation qui en sera faite : exposition, illustration d'articles de presse, réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Tiktok…), blog « ACPR »…. Je déclare avoir pris connaissance du règlement de cette épreuve, ne faire l'objet d'aucune contre-indication médicale et en accepter tous les termes. Les mineurs participent sous l'entière responsabilité de leurs parents* »



SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2026

BULLETIN D'INSCRIPTION COURSE DE CAISSE A SAVON

Dès réception d'une inscription complète, la validation sera aussitôt portée à votre connaissance, par l'envoi d'un mail avec attribution de votre dossard.

Date(s) de participation : Cochez-la ou les sessions auxquelles l'équipage participe

☐ **Epreuve Folklorique 16h00 – 19H30** ☐ **Epreuve Nocturne - Vitesse 20h00 – 23h00**

Nom de l'Équipage : ……

Participants de l'équipage : *(À remplir pour chaque membre de l'équipage)*

	Participant 1	**Participant 2**	**Participant 3**
Nom			
Prénom			
Age			
Adresse			
Mail			
Téléphone			
Responsable légal (pour mineurs) Nom/Prénom/Tél			
Personne à prévenir en cas d'urgence Nom/Prénom/Tél			

☐ Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la Course de Caisses à Savon du Corbi Motors Festival 2026 dans son intégralité et en accepter sans réserve l'ensemble des dispositions.

Je reconnais participer à cette manifestation sous mon entière responsabilité (ou celle de mon représentant légal pour les mineurs), être titulaire d'une assurance responsabilité civile en cours de validité, respecter l'ensemble des consignes de sécurité ainsi que les instructions données par les organisateurs, commissaires et signaleurs.

Je déclare que la caisse à savon engagée est conforme au règlement et ne présente aucun danger connu pour ses occupants, les autres participants ou le public.

Je dégage la SAS FEELING DRIVE, l'Association Corbiéraine du Patrimoine Roulant (ACPR), la Commune de Corbières-en-Provence, leurs bénévoles, partenaires et représentants de toute responsabilité pour les dommages pouvant résulter de ma participation à la manifestation, sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle qui leur serait directement imputable.

Fait à : Le : / / 2026

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Participants de l'équipage (Indiquez le nom prénom)	**Participant 1**	**Participant 2**	**Participant 3**
Signature			
Signature du responsable légal si participant mineur			

Date enregistrement inscription Signature directeur course

SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2026

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE – PARTICIPANT MAJEUR

Je soussigné(e),
Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Adresse :
.....
Autorise la SAS FEELING DRIVE et l'Association Corbiéraine du Patrimoine Roulant (ACPR), organisatrices du Corbi Motors Festival à réaliser et utiliser des photographies, vidéos ou enregistrements audiovisuels me représentant dans le cadre de la Course de Caisses à Savon du Samedi 12 septembre 2026.

Cette autorisation est accordée à titre gratuit pour la communication et la promotion de l'événement, notamment sur :

- Sites internet des organisateurs ;
- Réseaux sociaux (Facebook, Instagram, TikTok, YouTube, etc.) ;
- Supports de communication imprimés ou numériques ;
- Presse locale, régionale ou spécialisée ;
- Affiches, flyers, programmes et dossiers de presse.

Je reconnais ne pouvoir prétendre à aucune rémunération ou indemnisation au titre de l'utilisation de mon image.

Cette autorisation est consentie pour une durée de 10 ans à compter de sa signature.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), je dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données me concernant.

☐ J'accepte l'utilisation de mon image dans les conditions ci-dessus.

Fait à :

Le : / / 2026

Signature précédée de la mention :

« Lu et approuvé »

SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2026

AUTORISATION PARENTALE ET DROIT À L'IMAGE – PARTICIPANT MINEUR

Je soussigné(e),
Nom du représentant légal :
Prénom :
Adresse :
.....
Téléphone :
Agissant en qualité de :

☐ Père
☐ Mère
☐ Tuteur légal

Autorise l'enfant :
Nom :
Prénom :
Date de naissance :

À participer à la Course de Caisses à Savon organisée dans le cadre du Corbi Motors Festival 2026.
J'autorise également la SAS FEELING DRIVE et l'Association Corbiéraine du Patrimoine Roulant (ACPR) à réaliser et utiliser des photographies, vidéos ou enregistrements audiovisuels représentant mon enfant dans le cadre de cette manifestation.

Cette autorisation est accordée à titre gratuit pour :

- Sites internet des organisateurs ;
- Réseaux sociaux (Facebook, Instagram, TikTok, YouTube, etc.) ;
- Supports de communication imprimés ou numériques ;
- Presse locale, régionale ou spécialisée ;
- Affiches, flyers, programmes et dossiers de presse.

Je reconnais avoir été informé(e) que ces images pourront être diffusées à des fins de communication et de promotion de l'événement.

Je ne pourrai prétendre à aucune rémunération ou indemnisation au titre de cette utilisation.

Cette autorisation est accordée pour une durée de 10 ans à compter de sa signature.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et accepter l'ensemble de ses dispositions.

☐ J'autorise la participation de mon enfant
☐ J'autorise l'utilisation de l'image de mon enfant dans les conditions décrites ci-dessus

Fait à :
Le : / / 2026

Signature du représentant légal précédée de la mention :
« Lu et approuvé »